

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 24 mars 2017, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. POULIQUEN, M. TURLAN, Mme BETON, Mme LARVOR, Mme BLEAS, M. PHELIPPOT.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur PERVES, Adjoint au Maire, a donné procuration à Madame CLAISSE, Maire,
Monsieur MICHEL, Adjoint au Maire, a donné procuration à Monsieur MORRY, Adjoint au Maire,
Madame QUEOURON, Adjoint au Maire, (quitte momentanément la séance à 19h05 et revient à 19h40)
a donné procuration à Monsieur SALIOU, Adjoint au Maire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Jean-Paul YVEN, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.